

# Plan Local d'Urbanisme

## Commune de **SOURRIBES**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes

### 51. Annexes sanitaires

### 52. Emplacements réservés

### 53. Servitudes

### 54. Risques

### 55. Exploitations agricoles

### 56. Droit de Prémption Urbain

### 57. Autres éléments d'information

#### ELABORATION

Arrêté par délibération du conseil municipal  
du : 29 Avril 2013

Pour le Maire empêché, le deuxième adjoint  
**Alain RAVEL**

Approuvé par délibération du conseil  
municipal du : 19 Mars 2014

Pour le Maire empêché, le deuxième adjoint  
**Alain RAVEL**



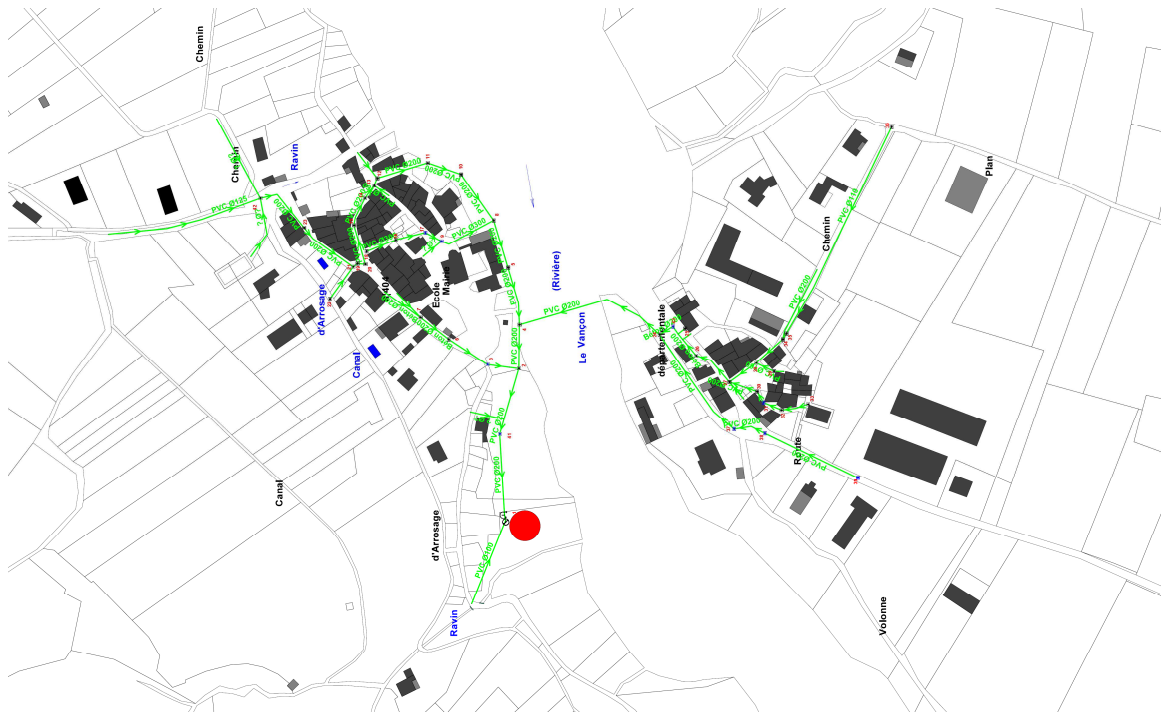
*François ESTRANGIN*

Urbanistes

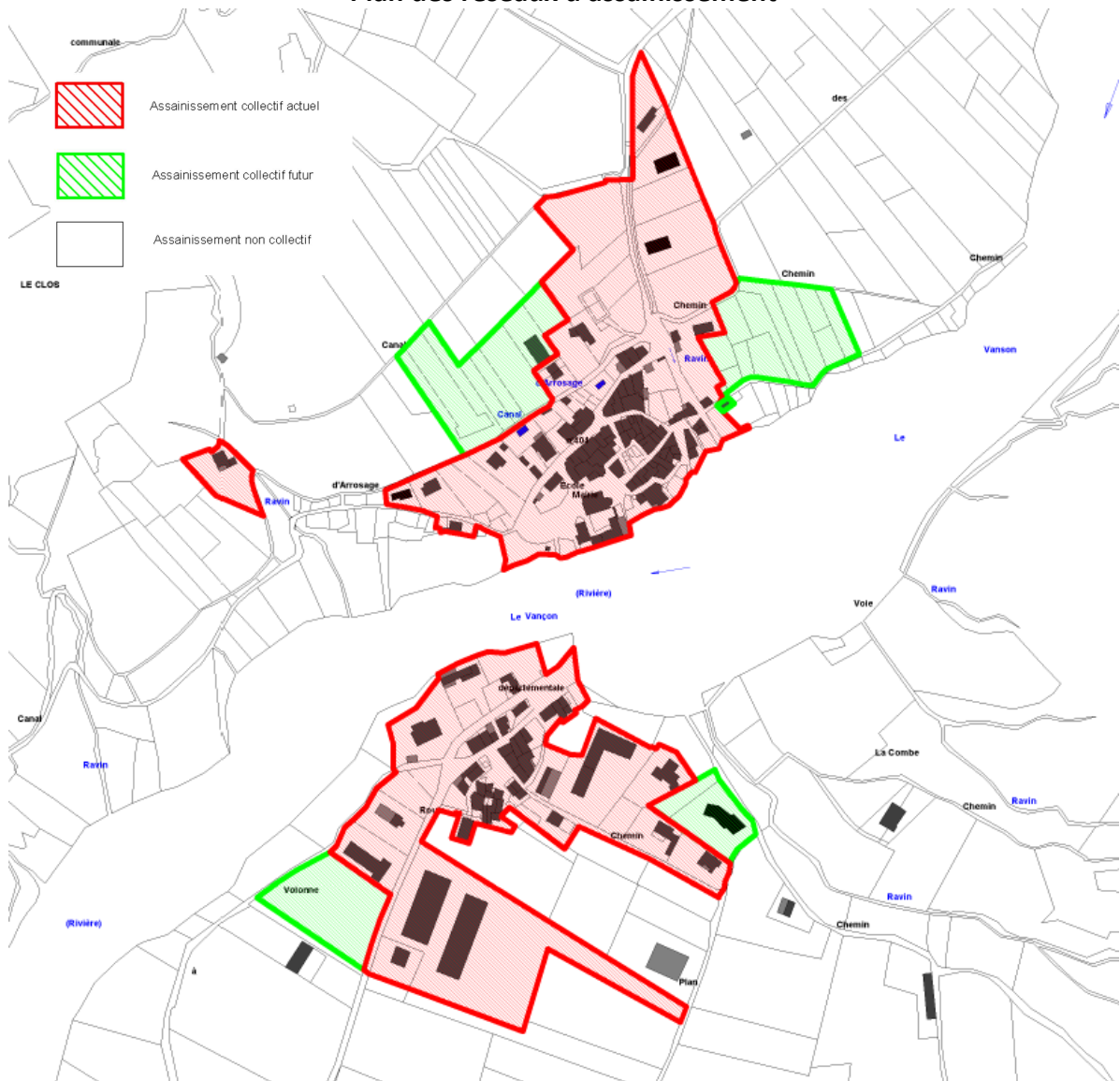
Micropolis – Bâtiment La Bérardie – 05000 GAP

**EURECAT**  
**Karine CAZETTES**





**Plan des réseaux d'assainissement**



**Zonage d'assainissement**

---

# ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé une étude de zonage d'assainissement. Ce Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été réalisé par le Bureau d'Etudes G2C Environnement en Mai 2010.

Ces documents sont disponibles en Mairie.

Ce SDA a fait l'objet d'une enquête publique unique simultanément avec le PLU.

Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

- **Assainissement collectif des eaux usées**

La commune de Sourribes est équipée d'un réseau d'assainissement qui dessert la quasi-totalité de la zone actuellement urbanisée. Ce réseau communal est de type séparatif, d'une longueur de 1,8 km e gravitaire. On note la présence d'un poste de relevage en amont de la station d'épuration (STEP).

La STEP a été construite par la société EPARCO et mise en service en 1997. Elle a une capacité de 170 EH et est dimensionnée pour recevoir une charge hydraulique de 25,5 m<sup>3</sup>/j en pointe. Elle est actuellement exploitée en régie.

Malgré des rendements corrects, la STEP rencontre de nombreux problèmes de conception.

La réalisation d'une autre STEP est à l'étude.

- **Assainissement non collectif des eaux usées**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est de compétence intercommunale.

Cinq secteurs sont en assainissement non collectif : La Vière, La Peyrouse, Le Château de Beaudument, La Combe et La Rosée.

Aucun secteur de la commune n'a de fortes contraintes d'habitat pour la mise en place d'un assainissement non collectif. Deux secteurs de la commune présentent une aptitude du sol à l'assainissement non collectif défavorable, au vu des contraintes pédologiques.

Il s'agit des secteurs de La Vière et du Château de Beaudument.

Pour ces secteurs, éloignés du centre de Sourribes, les contraintes d'habitat sont faibles car les superficies de parcelles sont importantes. Un assainissement non collectif est envisageable, même dans les zones où l'unité de sol est de type limono-argileux à argilo-limoneux.

# EAU POTABLE

L'étude du Schéma Directeur d'eau Potable est en cours de réalisation et assurée par le bureau d'études HYDRAUDIAG de Montpellier.

L'autorisation de prélèvement d'eau potable avec le forage est de 75 m<sup>3</sup>/j, ce qui correspond à l'alimentation de 375 personnes. Il semblerait que cette autorisation n'est pas encore été délivrée mais que l'instruction du dossier suit son cours.

La ressource en eau n'est donc pas un facteur limitant.

Les travaux sont actuellement en cours sur le réseau.

- **Bilan actuel**

	Jour moyen*	Jour de pointe
<b>Les Besoins</b>		
Volume distribué	30 m <sup>3</sup> /j	45 m <sup>3</sup> /j
Dont pertes *	2m <sup>3</sup> /j	2 m <sup>3</sup> /j
<b>Besoin total</b>	<b>32 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>47 m<sup>3</sup>/j</b>
<b>La ressource en 20</b>		
Autorisation prélèvement forages	75 m <sup>3</sup> /j	75 m <sup>3</sup> /j
<b>Marge de production (MP)</b>		
<b>MP (%)</b>	<b>57 %</b>	<b>37 %</b>

\* Mesure effectué en période automnale (2012) soit un coefficient de pointe de 1,5.

**Compte tenu des marges de production, la ressource s'avère suffisante pour subvenir aux besoins totaux de la commune en jour moyen et en jour de pointe.**

- **Bilan futur**

	Jour moyen		Jour de pointe*	
<b>Les Besoins</b>				
Nombre d'habitants	200		300	
Volume consommé actuel	30 m <sup>3</sup> /j		45 m <sup>3</sup> /j	
Volume supplémentaire (30 abonnés soit 60 personnes)*	12 m <sup>3</sup> /j		12 m <sup>3</sup> /j	
<b>Volume total</b>	<b>42 m<sup>3</sup>/j</b>		<b>57 m<sup>3</sup>/j</b>	
Volume non comptabilisé *	0 m <sup>3</sup> /j		0 m <sup>3</sup> /j	
Rendement de réseau	80 %	90 %	80 %	90 %
Volume de pertes	11 m <sup>3</sup> /j	5 m <sup>3</sup> /j	14 m <sup>3</sup> /j	6 m <sup>3</sup> /j
<b>Besoin total</b>	<b>53 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>47 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>71 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>63 m<sup>3</sup>/j</b>
<b>La ressource</b>				
Autorisation prélèvement forages	75 m <sup>3</sup> /j		75 m <sup>3</sup> /j	
<b>Marge de production (MP)</b>				
<b>MP (%)</b>	<b>29 %</b>	<b>37 %</b>	<b>5 %</b>	<b>16 %</b>

\* Avec pour hypothèses, un coefficient de pointe journalier égal à 1,5 et un ratio de 200 l/j/hab.

\* Toutes les installations publiques dont les volumes sont non comptabilisés actuellement seront équipées de compteurs.

**Compte tenu de l'autorisation actuelle, la ressource s'avère suffisante pour subvenir aux besoins de la population de la commune de Sourribes à l'horizon futur en pointe.**